

Montreux



Michel Aubry, gouverneur du village des Planches, à la source du Maralley, captée à 180 mètres dans le rocher situé derrière l'église Saint-Vincent. ALAIN ROUËCHE

Ils veulent rester maîtres de l'eau

Les villages de la vieille ville se sont toujours battus pour exploiter seuls leur or bleu. Le Conseil communal devrait, ce soir, leur préserver ce droit

Claude Béda

«Nous voulons rester maîtres de notre eau. Et perpétuer l'héritage que nous ont transmis nos ancêtres», explique Michel Aubry, gouverneur des Planches. Le village de la vieille ville de Montreux et son voisin, Sâles-Chêne-Crin, sortent de quatre ans de procédure et de lutte pour pouvoir continuer à gérer seuls leur or bleu. Un droit qu'ils ont acquis en 1616, année où un arrêt du bailli de Vevey et capitaine de Chillon leur a octroyé la copropriété, pour moitié chacun, des sources du Maralley. Mais leur statut de fractions de commune, qui leur a permis de maintenir ce

privilege médiéval jusqu'ici, est obsolète. Pour le rendre conforme à la loi sur les Communes, ils auraient dû, à la demande de l'Etat, installer deux Municipalités, deux Conseils généraux et prévoir des élections qui concernent leurs 2000 habitants au total. Et pas seulement les 200 propriétaires des deux villages, comme c'est le cas maintenant.

Vers la «privatisation»

Les Planches et Sâles-Chêne-Crin ont donc renoncé à leur statut de fraction de commune. Et ils ont décidé de créer une association de droit privé à but non lucratif, à l'enseigne du Service des eaux du Maralley, d'entente avec la Commune et le Canton, afin que la Ville puisse prolonger leur concession pour la distribution de l'eau. Un combat administratif et politique qui s'inscrit dans le prolongement de ceux menés au fil du temps par leurs prédécesseurs. Et dont le Conseil communal de Montreux décidera de l'issue ce soir. Pour l'heure, la commission chargée du dossier est unanimement favorable à la prolongation de ce droit.

Si les deux villages tiennent à leurs sources, ce n'est pas uniquement parce qu'elles ont signifié leur indépendance administrative et politique à travers les siècles. Ils savent aussi que l'eau constitue un des enjeux de ce IIIe millénaire: «C'est une richesse», commente Michel Aubry.

Les sources du Maralley, d'où s'écoulent 1300 litres par minute, suffisent à alimenter, via 8 kilomètres de conduite, les 2000 habitants des deux villages. «Il nous

faut parfois un appoint du service intercommunal aux heures de pointe, mais cela n'a pas été le cas depuis trois ans», précise le gouverneur des Planches. Les recettes provenant de la distribution de l'eau dans les deux bourgs s'élèvent à près de 125 000 francs, alors que les coûts se montent à près de 40 000 francs. Le solde sert à l'entretien. Un réservoir de 200 m³, au coût de plus de 1 million de francs, est ainsi en projet pour assurer l'alimentation des

ménages durant les heures de forte consommation. Car les deux réservoirs actuels de 5 m³ sont insuffisants. Et le surplus de liquide s'écoule dans le lac.

Aux Planches et à Sâles-Chêne-Crin, la gestion de l'eau a aussi une fonction sociale. Elle occupe cinq bénévoles, des retraités. Les deux gouverneurs possèdent la clé des sources et trois fontainiers sont chargés de l'entretien, du chlorage ou encore de la relève des compteurs. Du côté du Service vaudois de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), on s'accommode de ce mode de faire, «tant que la gestion de cette eau est conforme à la loi». A ce titre, les vertus de l'eau du Maralley ont été saluées en 1923 par le docteur Alfred Funk, d'Yverdon-les-Bains: «Elle augmente l'appétit, accélère la digestion, renforce le tonus musculaire de l'estomac et le péristaltisme intestinal.»

Huit cas dans le canton

● Dans le canton de Vaud, ce sont majoritairement les Communes ou des services intercommunaux qui assurent la gestion de l'eau. A quelques exceptions près, comme Les Planches et Sâles-Chêne-Crin. Fractions de commune de la vallée de Joux, les villages des Bioux, du Pont et de L'Abbaye ont préservé ce droit. Les Confréries des eaux du village de

Château-d'Ex, des Folly et du Devant de L'Etivaz l'ont obtenu plus récemment, vers 1900. Ces entités disent entretenir d'excellentes relations avec leur Commune, dont elles allègent les finances, en continuant à gérer l'eau dans des endroits décentralisés. Et certaines avouent que si cette gestion était confiée aux pouvoirs publics, elle serait plus onéreuse.

Retrouvez toutes les photos sur eau.24heures.ch

Agent secret en conférence

Vevey Dans le cadre du programme Vibiscum, Anna Noschis donnera une conférence, aujourd'hui, à 18 h 30, à la salle Saint-Claire, sur Catherine de Watteville. Cette Bernoise élevée dans le Canton de Vaud fut agent secret de Louis XIV. **C.BO.**

Caf'conc' au Théâtre du Moulin-Neuf

Aigle Miss Lizzy se produira demain à 19 h 30 au Moulin-Neuf. Ce sera le premier café-concert de la saison, organisés les premiers jeudis du mois. Chanteuse, Miss Lizzy explore le blues, le jazz et la pop. **C.BO.**

Vevey**Spectacles au Bout du Monde**

Le bar-scène de l'Est de la ville propose le spectacle du mentaliste Gabriel Tornay, mis en scène par Zack Alder, demain soir à 21 h. Là où les illusionnistes manipulent des objets comme des cartes ou des foulards, Gabriel Tornay se contente de jouer avec les... esprits. Vendredi, à 21 h 30, c'est la chanteuse folk canadienne Erin Lang qui occupera les planches. Jerrycan prendra le relais samedi à 21 h 30. L'artiste propose un tour de chant rocambolesque et poétique. Entrée libre. **C.BO.**

Il a dit

«Je préside le Grand Conseil et ne peux vous répondre ni écouter ma combox»



Laurent Wehrli, par SMS, à un journaliste qui cherchait à le joindre hier, un jour de session

Exposition à la Maison Visinand

Montreux Peintre, graveuse, imprimeuse ou encore créatrice de livres, Maya Boisgallays exposera une partie de ses œuvres à la Maison Visinand, du 5 octobre au 30 novembre. Ouvert du mercredi au dimanche, de 15 h à 18 h. Entrée libre. **C.BO.**

Concert à l'église allemande

Montreux Elizabeth Balmas (violin et alto) et Tahmina Feinstein (piano) donneront un concert, dimanche, à 17 h, à l'église évangélique allemande. Au programme, des sonates de Schubert, de Schumann, de Boissigallais et de Franck. Entrée libre. **C.BO.**

Le chiffre

95

C'est, en milliers de francs, le montant débloqué à la Tour-de-Peilz pour transformer le rez-de-chaussée de l'immeuble locatif situé Grand-Rue 56. Un réfectoire scolaire et diverses activités sous l'égide du Service famille, jeunesse et sport de la Ville seront aménagés à la place de l'ex-agence immobilière qui occupait les locaux jusque-là. Les élèves accéderont au réfectoire par l'arrière du bâtiment. Et le sous-sol pourrait être mis à disposition de groupes de musique. **R.D.**

Un premier débat sur le financement du collège

Les élus des Ormonts voteront ces prochaines semaines sur le crédit d'étude du futur établissement scolaire de la vallée

Le projet de collège intercommunal entre dans sa phase concrète. Après une campagne nourrie, les élus de Leysin, d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous avaient décidé de construire le futur complexe - qui doit abriter les 150 élèves des classes secondaires de la vallée - au Sépey, sur la commune d'Ormont-Dessous. Conséquence de ce choix, les deux Ormonts se répartiront le financement du complexe, estimé à 7,5 millions de francs, alors que Leysin aurait assumé le coût de construction si un terrain leysenoud avait été retenu.

Avant cela, les Conseils des deux Communes devront donner leur accord à un crédit d'étude en vue de la construction du collège. Le montant total demandé par les Municipalités? 260 800 francs. 152 200 francs seront à la charge d'Ormont-Dessus, alors que le solde sera versé par Ormont-Dessous, «une répartition des coûts selon le nombre d'habitants, expliquent les Municipalités. Ce chiffre qui varie très peu d'année en année est le plus équitable.» Les élus du haut seront les premiers à se prononcer, la semaine prochaine. Ceux du bas auront le dernier mot le 30 octobre et devront également voter sur l'achat du terrain qui accueillera l'école (285 000 francs).

L'ouverture du complexe scolaire est espérée pour la rentrée 2015. Si les Conseils communaux approuvent le crédit d'étude ce mois, l'appel d'offres pourrait être lancé en janvier. Les deux assemblées auront alors à se prononcer sur le crédit de construction en mars, le début des travaux étant prévu en juin 2014. **D.G.**

Projet de logements à loyer modéré à Vevey

Les autorités envisagent de démolir une villa vétuste pour la remplacer par des logements à loyer modéré

Achetée en 1965 par la Ville de Vevey, la Villa Gerhard, qui se trouve à la rue du Petit-Clos, est dans un état de décrépitude avancé. Aujourd'hui désaffectée, elle a été occupée successivement par un service de l'enseignement spécialisé pour les classes d'intégration, puis par les scouts jusqu'en juin 2012.

La Municipalité veut désormais l'abattre. Le montant de la démolition se monte à 85 000 francs. Le Conseil communal devra se positionner début novembre pour ou contre l'octroi de ce crédit.

Surtout, les autorités ont un projet en lieu et place de la Villa Gerhard. «Il s'agit de faire construire deux, voire trois petits immeubles d'habitation. Peut-être une vingtaine de logements. Les loyers seront modérés. La gestion de ces immeubles communaux sera confiée à une société coopérative: La Demeure Vermeille», explique la municipale Annick Vuarnoz.

Le Plan partiel d'affectation (PPA) devra être modifié. Une procédure d'enquête publique sera lancée. **Christophe Boillat**